

## Délibération n°2022-12-149

Date de convocation : 7 décembre 2022

Conseillers en exercice : 45	Présents : 40	Votants : 44
------------------------------	---------------	--------------

### **PETR du Pays de Morlaix - Désignation de membres Commission Mer et Littorale DLAL FEAMPA – 2021/2027**

L'an deux mil vingt-deux, le 13 du mois de décembre à 18 heures, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni à Commana, salle des fêtes, sous la présidence de M. Henri BILLON, président.

Etaient présents M. JEZEQUEL Jean, M. DUFFORT Jean-Philippe, Mme CRENN Nicole, Mme CLOAREC Marie-Françoise, M. MIOSSEC Gilbert, M. MICHEL Bernard, Mme PORTAILLER Christine, Mme CLAISSE Laurence, M. BODIGUEL Robert, Mme PICHON Marie-Christine, M. LE BORGNE Laurent, Mme HENAFF Marie Claire, M. PALUD Jean, M. POSTEC Jean-Yves, Mme CARRER Bernadette, M. SALIOU Louis, M. POT Dominique, M. BRAS Philippe, Mme POULIQUEN Marie-France, M. GUEGUEN Guy, M. CADIOU Bruno, M. GUEGUEN Philippe, M. ABALAIN Jean-Luc, Mme JAFFRES Anne, Mme GUILLERM Babeth, M. RIOU André, Mme MARTINEAU Gaëlle, Mme LE FOLL Sylvie, Mme QUERE Patricia, M. RAMONET Thierry, Mme TORRES Sonia, M. PHELIPPOT Samuel, M. LOAËC Eric, M. PERVES Daniel, M. JEZEQUEL Sébastien, Mme ABAZIOU Nadine, M. ABGRALL Dominique, M. GILET Yves-Marie, Mme KERVELLA Julie

Avaient donné  
procuration M. MORRY Yvan à Mme PORTAILLER Christine  
M. THEPAUT Jean-Jacques à Mme GUILLERM Babeth  
Mme LE GUERN Marlène à M. LE BORGNE Laurent  
Mme QUILLEVERE Gwénaëlle à M. BODIGUEL Robert

Absent M. BRETON Jean-Pierre

Participait aussi à cette séance, M. FLOCH Erwan, directeur général des services

Secrétaire de séance : Mme QUERE Patricia

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer valablement.

Le PETR du Pays de Morlaix a été sélectionné par la Région Bretagne comme Groupe d'Action Locale Pêche et Aquaculture (GALPA) pour porter un programme de Développement Local mené par les Acteurs Locaux (DLAL) sous le Fonds européen pour les Affaires Maritimes, la Pêche et l'Aquaculture (FEAMPA) pour la période 2021-2027.

L'enveloppe allouée au territoire du Pays de Morlaix est de 943 552 €.

La mise en œuvre et le suivi du programme DLAL FEAMPA sur le territoire du Pays de Morlaix impose la mise en place d'une Commission Mer et Littoral pour laquelle Morlaix Communauté doit désigner 1 représentant titulaire et 1 suppléant.

Vu la conférence des maires en date du 6 décembre 2022 ;  
Ayant entendu son rapporteur, Mme Marie Claire Hénaff, vice-présidente ;

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

- **Approuve la composition de la délégation de la Commission Mer et Littoral du GALPA Pays de Morlaix pour le DLAL FEAMPA.**
- **Procède à la désignation d'un membre titulaire et d'un membre suppléant au sein de la commission Mer et Littorale DLAL FEAMPA – 2021/2027 :**

<b>Titulaire</b>	<b>Robert Bodiguel</b>
<b>Suppléant</b>	<b>Jean-Yves Postec</b>

- **Autorise le Président ou son représentant, à signer les documents relatifs à la mise en œuvre du DLAL FEAMPA.**

Pour extrait conforme au registre des délibérations,  
le 16 décembre 2022.

La Secrétaire de séance,  
Patricia QUERE.



Le Président,  
Henri BILLON.

